

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

### DÉCISION N° 19 - 06 - 060

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

#### Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

#### Excusé :

- Claude LIOGIER (membre du bureau)

#### **Décision 16 : L'affectation des casques « ancienne génération » dans le cadre du déploiement des nouveaux modèles.**

Le déploiement sur 3 ans des nouveaux casques et équipements associés nécessitent quelques mesures d'accompagnement de façon à garantir, tout au long de cette période de transition, la sécurité de chacun en opération ou en formation à travers la mise à disposition d'équipement de protection individuel (EPI) adaptés dans chaque centre d'incendie et de secours (CIS).

## I. EXPÉRIMENTATION ET DEPLOIEMENT

---

En 2017, un nouveau casque feux de structures de marque Rosenbauer a été choisi suite à un appel d'offres zonal (11 SDIS sur 12 ont participé à ce marché).

Le lancement d'une phase d'expérimentation concernant la dotation par engin de ces nouveaux casques a été initié à l'issue des avis favorables des instances paritaires.

Ces nouvelles dotations ont été accompagnées de mesures importantes visant à améliorer l'hygiène et la sécurité de nos personnels en intervention : moyens de transmission, augmentation du nombre de cagoules de feu pour les sapeurs-pompiers volontaires (2 à la place de 1), coiffes de casques de réserves et bonnets individuels de propreté.

De plus, des équipements nécessaires à l'entretien des tenues d'interventions et des masques d'appareils respiratoires isolants (ARI) ont également été installés (machine à laver, sèche-linge et bac à ultra-sons).

Enfin, des casques pour feux d'espaces naturels et interventions diverses, plus adaptés à ces missions ont été rajoutés dans les engins dédiés.

Le retour d'expérience issu des tests initiés dans les 5 CIS représentatifs du corps départemental a permis d'apporter des améliorations notables et permis de déployer ces casques et les équipements complémentaires associés dans 28 unités. Les 39 CIS restants seront équipés courant 2020.

## II. LE DEVENIR DES CASQUES « ANCIENNE GENERATION »

---

Compte tenu de l'échéancier pluriannuel de déploiement de ces nouveaux casques, il est nécessaire dès à présent de retirer des CIS nouvellement dotés en nouveaux équipements, les casques du modèle précédent de marque MSA Gallet.

A ce titre, il est proposé de récupérer les casques de l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité et de leur laisser le choix de conserver ce casque ou non à titre personnel.

La sortie d'actif des casques sera étudiée lors d'une prochaine réunion du bureau du conseil d'administration.

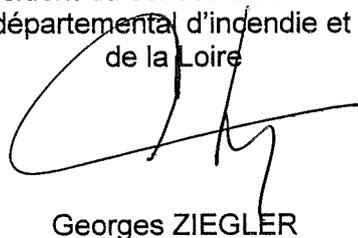
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

L'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS de la Loire seront prochainement interrogés quant à leur souhait de conserver ou non leur casque individuel « ancienne génération » à titre personnel.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER